

Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.6 2020-11-11 SDS# \$6000

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-6000

Autres moyens d'identification Activator Solution for Iron CHEMets, VACUettes &

Vacu-vials Kits

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: K-6003, K-6010, K-6010A, K-6010B, K-6010C, K-6010D, K-6023, K-6203, K-6210, K-6210D

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de dan- ger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.10	toxicité aiguë (orale)	3	Acute Tox. 3	H301
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	4	Acute Tox. 4	H312
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	3	Acute Tox. 3	H331
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Skin Corr. 1B	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.45	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	3	Aquatic Acute 3	H402

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger d'avertissement

- Pictogrammes

GHS05, GHS06



- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

- Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Ammonium thioglycolate	No CAS 5421-46-5	41	Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 2 / H300 Skin Sens. 1 / H317	
acide thioglycolique	No CAS 68-11-1	31	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1B / H314	
water	No CAS 7732-18-5	28		

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre (SOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

Valours limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

valeu	valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)										
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Source
CA	acide thioglyco- lique	68-11-1	OEL (AB)	1	3.8						OHS Code
CA	acide thioglyco- lique	68-11-1	OEL (BC)	1							"BC Re- gula- tion"
CA	acide thioglyco- lique	68-11-1	OEL (ON- MoL)	1							MoL
CA	acide thioglyco- lique	68-11-1	PEV/ VEA	1	3.8						Regula- tion OHS

Mention

VME

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

Mention

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'expo- sition	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion		
Ammonium thioglyco- late	5421-46-5	DNEL	1.41 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques		
Ammonium thioglyco- late	5421-46-5	DNEL	2.06 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques		
acide thioglycolique	68-11-1	DNEL	1.58 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques		
acide thioglycolique	68-11-1	DNEL	4.54 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets systé- miques		
acide thioglycolique	68-11-1	DNEL	4.54 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets locaux		

homme, cutané

2.24 mg/kg de pc/jour

DNEL

chronique - effets systémiques

travailleur (industriel)

PNEC pertinents des composants du mélange

68-11-1

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'expo- sition	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Ammonium thioglyco- late	5421-46-5	PNEC	38 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Ammonium thioglyco- late	5421-46-5	PNEC	3.8 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Ammonium thioglycolate	5421-46-5	PNEC	3.2 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.027 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.003 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.5 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.1 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.01 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
acide thioglycolique	68-11-1	PNEC	0.004 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

acide thioglycolique

Contrôles techniques appropriés Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit Activator Solution: Plastic bottle, contains approximately 9 mL of liquid reagent. Test kits contain one (1) bottle of solution. Activator Solution packs contain six (6) bottles of solution.

Aspect

État physique	liquide
Couleur	colorless to pale pink
Odeur	âcre - caractéristique

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	4-5
Point de fusion/point de congélation	-16.5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	115 °C à 1,021 hPa
Point d'éclair	125 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	0.16 hPa à 25 °C

Densité	non déterminé	
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible	
Densité relative	1.2 (eau = 1)	

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	315 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA) Oral 80.34 $^{\rm mg}/_{\rm kg}$

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Ammonium thioglycolate	5421-46-5	oral	50 ^{mg} / _{kg}
acide thioglycolique	68-11-1	oral	73 ^{mg} / _{kg}
acide thioglycolique	68-11-1	cutané	848 ^{mg} / _{kg}
acide thioglycolique	68-11-1 inhalation: vapeur		11 ^{mg} / _l /4h
acide thioglycolique	68-11-1	inhalation: poussières/brouillard	1.388 ^{mg} / _l /4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
Ammonium thioglycolate	5421-46-5	LC50	>100 ^{mg} / _l	poisson	96 h
Ammonium thioglycolate	5421-46-5	EC50	38 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
Ammonium thioglycolate	5421-46-5	ErC50	27 ^{mg} / _l	algue	72 h
acide thioglycolique	68-11-1	LC50	>100 ^{mg} / _I	poisson	96 h
acide thioglycolique	68-11-1	EC50	38 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h
acide thioglycolique	68-11-1	ErC50	27 ^{mg} / _l	algue	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

r agramana p ar annan

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

Nom technique (composants dangereux) acide thioglycolique, Ammonium thioglycolate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 (matières corrosives)

Risque(s) subsidiaire(s) 6.1 (toxicité aiguë)

14.4 Groupe d'emballage II (matière moyennement dangereuse)

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels for this product, as received, may vary from the contents of section 14 of the SDS for one or both of the following reasons:

•CHEMetrics has packaged this product as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations.

•CHEMetrics has packaged this product as part of a test kit or reagent set composed of various chemical reagents and elected to ship as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU 2922

Désignation officielle UN2922, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.,

(contient: acide thioglycolique, Ammonium thiogly-

colate), 8 (6.1), II

Classe 8

Risque(s) subsidiaire(s) 6.1

Groupe d'emballage II

Étiquette(s) de danger 8+6.1

Dispositions spéciales (DS) 274 (UN RTDG)

Quantités exceptées (EQ) E2 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ) 1 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU 2922

Désignation officielle UN2922, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.,

(contient: acide thioglycolique, Ammonium thiogly-

colate), 8 (6.1), II

Classe 8

Risque(s) subsidiaire(s) 6.1

Polluant marin -

Groupe d'emballage II

Étiquette(s) de danger 8+6.1

Dispositions spéciales (DS) 274

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-A, S-B

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU 2922

Désignation officielle UN2922, Liquide corrosif, toxique, n.s.a., (contient:

acide thioglycolique, Ammonium thioglycolate), 8

(6.1), II

Classe 8

Risque(s) subsidiaire(s) 6.1

Groupe d'emballage II

Étiquette(s) de danger 8+6.1

Dispositions spéciales (DS) A3

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 0,5 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)
 aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
acide thioglycolique	68-11-1		СО

Légende

CO Corrosif

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive

Catégorie	Évaluation	Description
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
US	TSCA	tous les composants sont énumérés
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés

Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH

Légende

TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.